

Fiche Produit

Ce contrat destiné aux PME/PMI couvre l'ensemble des risques de responsabilité civile des entreprises. Dans le cadre de ses activités, une société peut porter préjudice à ses employés, ses clients, ses partenaires ou toute autre tierce personne. Les dommages occasionnés peuvent être de diverses natures : dommages corporels, matériels ou préjudices financiers. AIG propose des solutions adaptées aux entreprises dans l'exercice de leur activité en cours d'exploitation ou d'exécution de travaux ainsi qu'après livraison de ses produits ou après achèvement des travaux. AIG répond aux obligations pécuniaires qui peuvent incomber aux entreprises, protégeant ainsi leur bilan et leurs relations commerciales.

Points Forts

Réseau intégré : maîtrise du risque depuis la France (implantation dans 160 pays et juridictions)

Réactivité : réponse sous 48 H sur la faisabilité de l'étude

Département sinistre : méthodes de gestion adaptées à chaque type de sinistres

Ingénieurs RC : mise à disposition d'un pôle ingénierie audit prévention possible

Flexibilité : contrats sur mesure

Packages : combinaison avec d'autres garanties telles que les atteintes à l'environnement et contamination de produits

Sectorisation : offres dédiées à un secteur d'activité identifié

Programmes affinitaires

Garanties proposées

Responsabilité Civile exploitation

Pour les dommages causés involontairement à des tiers, y compris aux clients de l'assuré, dans le cadre de l'exploitation de son entreprise.

Il s'agit de la prise en charge des conséquences corporelles, matérielles et immatérielles que les personnes et les biens participant à l'exploitation (employés, apprentis, matériel, machine...) peuvent causer à autrui à l'occasion du fonctionnement de l'entreprise.

Elle peut également intervenir lorsque la responsabilité de l'employeur est mise en cause suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle.

Responsabilité Civile après livraison / Responsabilité Civile produits

Pour les dommages que peuvent provoquer les produits de l'assuré après leur vente.

Extensions de garantie

Frais de retrait des produits

Frais engagés par l'Assuré ou par les tiers pour récupérer et/ou détruire les produits distribués, en exécution ou non d'une injonction d'une autorité compétente, dès lors que ces produits ont causé ou sont susceptibles de causer des Dommages Corporels et/ou Matériels.

Frais de dépose repose

Frais engagés par l'Assuré ou par les tiers lorsqu'un produit livré est incorporé dans un bien et doit, en raison d'un défaut, être retiré de ce bien, parce qu'il le rend impropre à l'usage qui pouvait en être raisonnablement attendu.

Défense pénale recours

Les frais et honoraires de défense pénale de l'Assuré, dans la mesure où les poursuites dont le prévenu est l'objet sont directement liées à un dommage garanti par le contrat Responsabilité Civile.

L'Assureur s'engage à réclamer soit à l'amiable, soit judiciairement, la réparation de dommages corporels, matériels et immatériels subis par l'Assuré et engageant la responsabilité d'un tiers dans la mesure où ces dommages auraient été garantis par le contrat Responsabilité Civile si l'Assuré en avait été l'auteur au préjudice d'un tiers.

Informations nécessaires à la souscription

Coordonnées de la société à assurer, présentation des activités de la société (plaquette commerciale, descriptifs techniques, fournisseurs, clients...), certifications/procédures qualité, chiffre d'affaires global et sa répartition par activité, type de produits et zones géographiques, statistiques sinistres des trois dernières années et garanties souhaitées.

Les activités privilégiées

- industrie agro-alimentaire / hôtels et restaurants
- l'énergie (dépôt d'hydrocarbures, chimie fine ou de spécialité, production d'énergie et de chaleur...)
- matériels électriques et composants électroniques
- matériel informatique / téléphonie
- biens d'équipement
- machines-outils
- imprimeries
- plasturgistes
- travail des métaux / fonderies / traitement de surface
- cosmétique / parfum
- produits de luxe
- matériel médical hors implants permanents
- robotique
- textile et habillement
- emballage
- papier / carton / meubles / travail du bois
- sociétés de nettoyage
- traitement des déchets, recyclage
- commerce de gros et de détail.

Directions Régionales

Bordeaux

Tel : 05 57 35 98 14
bordeaux@aig.com

Lille

Tel : 03 28 53 58 69
lille@aig.com

Nantes

Tel : 02 40 89 17 18
nantes@aig.com

Paris

Tel : 01 49 02 48 67
idf@aig.com

Lyon

Tel : 04 78 38 74 39
lyon@aig.com

Strasbourg

Tel : 03 88 52 81 40
strasbourg@aig.com

Apporteurs de Proximité

Tel : 09 69 39 93 93
apporteur.proximite@aig.com